

Relevé de décisions – assemblée de quartier Tribunal Contades- 26/10/2023

Habitant-es présent-es : 4

Ordre du jour :

- Rappel des lignes budgétaires
- Bilan financier de la journée citoyenne 2023
- Présence de l'assemblée sur les marchés et devis pour l'achat de matériel
- Chantiers journée citoyenne 2024
- Participation de l'assemblée au marché de Noël Tribunal Contades
- Réponses diverses

Rappel des lignes budgétaires

Cf. pages 4-5 du diaporama

Bilan financier de la journée citoyenne 2023

Cf. page 6 du diaporama

Présence de l'assemblée sur les marchés et devis pour l'achat de matériel

Stand sur un marché hebdomadaire

Souhait de l'assemblée d'être présente sur un marché hebdomadaire pour rencontrer les habitant-es, parler de l'assemblée, des ateliers de quartier citoyens, de leur permettre de faire remonter leurs doléances aux élu-es et services.

La direction de territoire (DT) doit être responsable du stand et du matériel utilisé pour ce stand > cela implique qu'un-e agent-e de la DT soit présent-e avec les habitant-es à chaque temps de stand (contrainte en termes de logistique et de temps)

Proposition de la DT : faire un stand début d'année prochaine (vers février/mars) puis un autre deux mois après (vers mai) jusqu'en juillet et voir comment cela fonctionne pour décider de pérenniser ce stand

Proposition habitant-es présent-es à la réunion :

- Est-ce que l'association « Touche pas à ma ville » peut être responsable du stand et payer une redevance (elle se porte garante puisqu'elle est constituée en association, ce qui lui confère une personnalité morale (assurance) mais s'assure de ne pas tenir le stand au titre de l'association, le stand est tenu par l'assemblée de quartier Tribunal Contades) ?
- Possibilité que la Ville paye une assurance pour les assemblées de quartier ?

Point d'attention : il sera nécessaire de se mettre d'accord sur

- Localisation du stand (sur quel marché ?)
- Fréquence du stand (récurrence ?)
- Horaire de présence
- Organisation entre habitant-es (qui y va ? quand ?)
- Matériel à apporter

Devis pour l'achat de matériel pour le stand

Devis cf. page 9 du diaporama

Vote des habitant-es présent-es à la réunion pour le **devis 2**

Chantiers journée citoyenne 2024

Cf. page 10 du diaporama

Participation de l'assemblée au marché de Noël Tribunal Contades

Proposition de participation arrivant tardivement > la participation de l'assemblée au chalet de Noël Tribunal Contades pourra être décidée pour l'année prochaine

Réponses diverses (aux sujets évoqués au dernier stammtisch)

Remarque : bornes biodéchets majoritairement placées côté pair sur l'avenue des Vosges

Réponse du service Collecte et valorisation des déchets : actuellement, il y a plus de bornes côté pair que côté impair. Cela est dû à la configuration de la rue et aux bornes qui sont placées dans les rues « à l'arrière » de l'Avenue des Vosges.

Concernant les odeurs, la chaleur accroît effectivement ce phénomène. Les bacs sont bien collectés 2 fois par semaine, mais la laveuse ne passe qu'une seule fois dans la semaine. Ceci correspond au mode dégradé dans l'attente du camion qui peut effectuer la collecte et le rinçage en même temps.

Remarque : il faudrait inciter les restaurants et les bars à mettre des cendriers à l'extérieur de leurs établissements et sur leurs terrasses

Réponse du service Propreté urbaine : il existe une charte qui incite les cafetiers-restaurateurs à mettre des cendriers ([Installer une terrasse devant son établissement | Strasbourg.eu](https://strasbourg.eu/fr/actualites/2023/11/installer-une-terrasse-devant-son-etablissement)). Ce sont des préconisations et non des obligations.

La Ville n'a pas le droit d'intervenir sur les espaces privés mais le service Propreté urbaine a prévu de déclarer des « hotspots » devant les établissements (endroits où il y a une forte concentration de mégots dans un espace limité, mesuré avec un comptage des mégots) et d'installer des dispositifs de collecte en 2024 et 2025.

Actuellement, il existe le principe de « pollueur-payeur » où les producteurs concernés reversent de l'argent à des éco-organismes qui eux, reversent des subventions aux collectivités sous certaines conditions.

L'Eurométropole a contractualisé avec un éco-organisme (Alcome) pour mettre en place des solutions visant à diminuer le nombre de mégots dans l'espace public (ex : poser des cendriers, mener des actions de sensibilisation à destination des fumeurs et fumeuses...)